Nations Unies S/2014/956



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 décembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 39 de la résolution 2147 (2014) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux survenus depuis mon rapport du 25 septembre 2014 (S/2014/698), notamment en ce qui concerne la tenue des engagements souscrits par le République démocratique du Congo dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et les progrès accomplis par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans l'exécution de son mandat. Il fait également le point sur le transfert des tâches de la Mission à l'équipe de pays des Nations Unies.

II. Principaux faits nouveaux

Évolution de la situation politique

Le 7 décembre, en application de l'une des recommandations du dialogue national tenu du 9 septembre au 5 octobre 2013, le Président Kabila a nommé un « gouvernement d'union nationale » composé de 47 membres issus de la coalition au pouvoir et de l'opposition. Ce remaniement ministériel longtemps attendu a marqué le retour de dirigeants des principaux partis de la coalition au pouvoir. Evariste Boshab, Secrétaire général du parti du Président Kabila, le Parti du peuple pour la reconstruction et le développement, a été nommé Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité. À ce titre, il sera notamment chargé de superviser la sécurité des élections. Le nouveau cabinet comprend sept femmes ministres et vice-ministres, soit 14 % des postes. Dix membres de l'opposition ont rejoint le nouveau gouvernement, au nombre desquels le Secrétaire général du Mouvement pour la libération du Congo, Thomas Luhaka, qui a été nommé Vice-Premier Ministre et Ministre des postes et télécommunications, et Willy Makiashi du Parti lumumbiste unifié, nommé Vice-Premier Ministre et Ministre du travail. Le 8 décembre, le Mouvement pour la libération du Congo a exclu Thomas Luhaka et deux autres membres du parti pour avoir rejoint le nouveau gouvernement.

14-67937 (F) 090115 090115





2. Le 15 décembre, lors de son discours annuel sur l'état de la nation, le Président Kabila a rappelé quelles étaient les principales missions du nouveau gouvernement et cité à cet égard la mise en œuvre du processus de décentralisation et la poursuite des réformes socioéconomiques. Il a déclaré que le pays refuserait toute injonction de l'étranger en ce qui concernait l'élection présidentielle de 2016. Il a également affirmé que la situation du pays en matière de sécurité ne justifiait plus la présence d'un important contingent de la Mission et que l'heure était venue d'en amorcer la réduction.

3. La question d'un éventuel troisième mandat du Président Kabila a monopolisé le débat politique et suscité des réactions contrastées, voire violentes. Le 12 octobre, à Lodja (Kasaï oriental), deux prêtres catholiques et une religieuse ont été agressés physiquement par de jeunes hommes en raison, semble-t-il, de l'opposition de l'Église catholique en République démocratique du Congo à toute modification de la Constitution. Le 20 octobre, une coalition de partis de l'opposition, principalement composée de l'Union pour la démocratie et le progrès social et de l'Union pour la nation congolaise, a adressé à mon Représentant spécial une lettre dans laquelle elle demandait l'appui de la Mission pour s'assurer que le Gouvernement mette pleinement en application l'Accord-cadre, notamment les engagements pris en matière de réconciliation nationale, de tolérance et de démocratisation.

4. Des restrictions aux activités de certains partis de l'opposition ont continué d'être signalées. Le 24 octobre, le maire de Goma a, pour la cinquième fois en quelques mois, interdit une marche des partis de l'opposition. Le 3 novembre, la Police nationale congolaise a brièvement arrêté 50 partisans de l'opposition qui, malgré l'interdiction promulguée par le Gouverneur de Kinshasa, avaient organisé un sit-in près du quartier général de la Mission afin de réclamer l'ouverture d'un dialogue national, la pleine application de l'Accord-cadre et l'arrêt des violences dans l'est du pays.

5. Le 21 novembre, le Ministre de l'intérieur et de la sécurité Richard Muyej, a inauguré l'Office national de l'identification de la population, qui sera chargé de délivrer les cartes d'identité biométriques et de procéder au recensement de la population. Certains représentants du Gouvernement voudraient que les listes électorales pour l'élection présidentielle et législatives de 2016 soient établies sur la base de ce recensement, ce que certains membres de l'opposition et de la société civile ont dénoncé, y voyant une manœuvre du Gouvernement pour retarder la tenue de l'élection présidentielle en 2016.

6. La Commission électorale nationale indépendante a poursuivi la mise à jour des listes électorales et la cartographie des bureaux de vote. Les partenaires et pays donateurs ont rappelé que la publication d'un calendrier et d'un budget d'ensemble pour les élections était la condition de leur soutien.

7. Sur le plan économique, la République démocratique du Congo a continué de bénéficier d'une relative stabilité macroéconomique. Dans les *Perspectives de l'économie mondiale* qu'il a publiées en octobre, le Fonds monétaire international estime qu'en 2014 la hausse du produit national brut a été de 8,6 % en termes réels. La loi de finances adoptée le 10 décembre prévoit un budget de 8,9 milliards de dollars pour l'année 2015, ce qui représente une hausse de 8,9 % par rapport au budget de 2014.

Situation des droits de l'homme

8. La Mission a continué de recenser les cas de violations des droits de l'homme commises à l'encontre d'acteurs politiques, de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme. Le 20 octobre, le Vice-Président national du Parti libéral pour le développement a été arrêté à Goma par des agents de l'Agence nationale de renseignements devant les locaux d'une chaîne de télévision après avoir critiqué la réaction des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) face aux massacres de civils dans le territoire de Beni.

9. Au cours de la période considérée, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a publié deux rapports publics. Le 9 octobre, il a publié un rapport précisant que pendant l'occupation de certaines parties des territoires de Nyiragongo et Rutshuru (Nord-Kivu) par le Mouvement du 23 mars (M23), de la mi-avril au 4 novembre 2013, on a recensé plus de 116 cas de violation du droit à la vie et 351 cas de violation du droit à l'intégrité physique, dont 161 victimes de viols et 296 victimes de violation du droit à la liberté et à la sécurité de la personne, dont de nombreux cas d'enlèvement et d'enrôlement forcés. Le 15 octobre, il a publié un autre rapport rendant compte de violations des droits de l'homme, à savoir l'exécution sommaire de neuf civils et la disparition forcée de 32 autres, qui auraient été commises à Kinshasa par la Police nationale congolaise au cours de l'opération Likofi entre le 15 novembre 2013 et le 15 février 2014. Le 16 octobre, le Ministre Muyej a contesté les conclusions du rapport au motif qu'elles étaient partiales et visaient à discréditer la police congolaise. Le 17 octobre, le Gouvernement a déclaré *persona non grata* le Directeur du Bureau conjoint. Malgré les objections et les efforts concertés de l'Organisation des Nations Unies et d'un certain nombre d'États Membres et d'organisations, le Gouvernement a refusé de revenir sur sa décision et le Directeur a été sommé de quitter le pays dans les 48 heures. En outre, plusieurs agents du Bureau conjoint ont reçu des menaces relatives à leur travail. Le 17 novembre, Human Rights Watch a publié un rapport faisant état de l'exécution sommaire de 51 civils et de la disparition forcée de 33 autres au cours de l'opération Likofi. Le 26 novembre, le Département du développement international du Gouvernement du Royaume-Uni a suspendu son programme d'assistance à la réforme de la police congolaise en raison des violations des droits de l'homme que celle-ci aurait commises. Les États-Unis ont également suspendu leur appui au programme de surveillance policière de proximité à Kinshasa, en attendant le résultat des enquêtes sur ces allégations. La France, sans suspendre sa coopération avec la police, a toutefois appelé à ce qu'une enquête soit diligentée sur les faits rapportés dans ces rapports. Le Ministre de l'information et porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende, s'est dit étonné de la décision prise par le Royaume-Uni et les États-Unis, étant donné que le Gouvernement avait déjà ouvert des enquêtes sur les violations des droits de l'homme que la Police nationale aurait commises.

10. Le 7 novembre, la Haute Cour militaire a condamné le général Jérôme Kakwavu à une peine de dix ans d'emprisonnement pour sa responsabilité à titre individuel et en tant que supérieur hiérarchique pour des actes de viol et des crimes de guerre commis par des soldats placés sous ses ordres dans les Forces armées du peuple congolais, milice qui sévissait dans le district d'Ituri entre 2003 et 2005. La Mission a relevé avec préoccupation la légèreté de la peine prononcée par la Cour et l'impossibilité de faire appel. De plus, le 15 décembre, le « colonel 106 », inculpé

de 14 chefs d'accusation pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, a été condamné à perpétuité par le tribunal militaire du Sud-Kivu. Ces deux anciens commandants figuraient sur la liste de cinq officiers supérieurs des FARDC accusés de viol qu'une délégation du Conseil de sécurité avait remise au Président Kabila en mai 2009. Quant aux trois autres accusés, l'un s'est enfui à l'étranger après qu'un mandat d'arrêt eut été décerné à son encontre en 2006, l'un est décédé et le dernier a été acquitté.

11. La Mission a recensé 61 cas de violences sexuelles en période de conflit au cours de la période considérée. Au moins 30 femmes et 31 enfants ont été victimes de violences sexuelles, qui auraient été commises par des groupes armés et des forces nationales de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo.

12. En collaboration avec le Bureau de ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, la Mission a prêté appui au Ministre de la défense en vue de l'élaboration du plan d'action des FARDC sur les violences sexuelles censé venir compléter le Plan d'action visant à prévenir le recrutement et l'emploi d'enfants et les violences sexuelles contre les enfants et à y mettre fin. La Mission appuie également les efforts déployés afin de mettre en place une commission nationale chargée de suivre et évaluer la mise en œuvre du Plan d'action.

13. En ce qui concerne la protection des enfants en temps de conflit armé, on relèvera la libération de deux enfants liés à des groupes armés qui avaient été arrêtés par les FARDC. L'opération Sauvetage, menée conjointement par les FARDC et la Mission dans le territoire de Beni (Nord-Kivu) dans le but de libérer des enfants précédemment liés aux Forces démocratiques alliées, s'est poursuivie. Le 8 décembre, 60 enfants (36 garçons et 24 filles) âgés de 6 mois à 17 ans ont été libérés. Parmi ces enfants, 29 ont été évacués vers Goma pour des raisons de sécurité, la population locale menaçant de s'en prendre à eux en raison de leurs liens avec les Forces démocratiques alliées. Ils ont été placés dans un centre de transit en attendant de pouvoir retrouver leur famille et d'être réinsérés.

14. Au 17 décembre, la Mission avait recensé 285 enfants (15 filles et 270 garçons) s'étant échappés ou ayant été séparés de groupes armés, et un enfant ayant été séparé des forces nationales de sécurité. Sur ces enfants, l'un était rwandais et un autre était ougandais.

Situation humanitaire

15. En République démocratique du Congo, 7 millions de personnes, dont 2,7 millions de déplacés, sont tributaires de l'aide humanitaire pour satisfaire leurs besoins essentiels. Environ 85 % des déplacés vivent dans des familles d'accueil, les autres vivant dans des camps et des centres. Par suite de la décision du Gouvernement de fermer tous les camps de déplacés situés à Goma et dans les environs d'ici à la fin de l'année, le camp de Kiwanja (territoire de Rutshuru) a été fermé le 2 décembre pour des raisons de sécurité, notamment liées à la présence supposée d'armes dans le camp. Environ 2 300 déplacés ont dû chercher un abri ailleurs.

16. Près de 420 000 Congolais continuent de vivre dans des pays voisins comme réfugiés ou demandeurs d'asile, tandis que la République démocratique du Congo

accueille environ 122 000 réfugiés, dont environ 68 000 de la République centrafricaine, 38 800 du Rwanda, 9 000 du Burundi et 1 200 de l'Ouganda. Au 17 décembre, sur les 37 336 réfugiés angolais, 10 000 étaient retournés chez eux de leur plein gré. À la même date, plus de 3 500 réfugiés rwandais avaient également pu rentrer chez eux librement.

17. Sur les 832 millions de dollars demandés dans le cadre de l'appel humanitaire en faveur de la République démocratique du Congo pour 2014, seuls 49 % ont été recueillis. Afin de répondre aux besoins de 5,2 millions de personnes, le Plan d'aide humanitaire pour la République démocratique du Congo pour 2015 devra être financé à hauteur de 692 millions de dollars.

Situation dans l'est de la République démocratique du Congo

19. Dans le Nord-Kivu, la situation en matière de sécurité a été marquée par la recrudescence des violences dans le territoire de Beni. Depuis le 2 octobre, plus de 250 civils ont perdu la vie brutalement dans une série d'attentats ciblés commis par des éléments soupçonnés d'appartenir aux Forces démocratiques alliées et des éléments qui leur sont affiliés. Les attaques commises les 11 et 15 décembre dans deux villages reculés, situés à proximité d'Oicha, ont fait une trentaine de morts parmi les civils, dont des enfants, qui ont été massacrés à coups de machette. La MONUSCO a renforcé sa présence militaire, civile et policière dans la zone et apporté un soutien accru aux FARDC et à la Police nationale. Compte tenu de la situation, le quartier général de la brigade d'intervention de la MONUSCO a dû être transféré de Goma à Beni, un Centre commun de renseignement et d'opérations a été mis en place à Beni et la station au sol des drones non armés, qui était à Goma, a été réinstallée à Bunia, l'objectif étant de mieux connaître la situation qui règne dans le territoire de Beni.

20. Le Président Kabila s'est rendu dans la région entre le 30 octobre et le 1er novembre, afin de rassurer la population, et a demandé un appui accru de la MONUSCO pour faire face à la menace que constituent les Forces démocratiques alliées. Le 23 octobre, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs s'étaient rendus à Beni avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine, afin d'exprimer leur solidarité avec la population. Les 3 et 4 décembre, mon Représentant spécial est retourné à Beni en compagnie des Ambassadeurs de France, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni.

21. Parallèlement, le 17 novembre, dans le territoire de Beni, le tribunal militaire qui était saisi du meurtre de Mamadou Ndala, général des FARDC qui commandait les opérations menées contre les Forces démocratiques alliées et le M23, a condamné à la peine capitale un lieutenant-colonel des FARDC, tandis que trois autres officiers des FARDC ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 12 à 20 ans pour trahison et collusion avec un mouvement terroriste. Jamil Mukulu, le chef des Forces démocratiques alliées, jugé par contumace, a lui aussi été condamné à la peine capitale, tandis que deux autres membres des Forces démocratiques alliées, en détention, ont été condamnés à une peine de 5 à 15 ans de prison.

22. Des accrochages qui se sont produits entre le 10 et le 12 octobre dans le territoire de Walikale entre des éléments du groupe Nduma défense du Congo/Cheka

(NDC/Cheka) et des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) ont provoqué le déplacement de 600 civils. Quatre civils, dont deux enfants, auraient d'autre part été tués lors d'affrontements entre des éléments des FDLR et du groupe Nduma défense du Congo/Guidon (NDC/Guidon) le 2 novembre à Kisimba. Des accrochages entre des factions rivales des Maï-Maï Raïa Mutomboki et d'autres groupes maï-maï ont continué de faire régner l'insécurité dans le sud du territoire, provoquant le déplacement de plus de 800 civils jusqu'au 17 décembre.

23. À la fin du mois d'octobre, les FARDC ont lancé des opérations contre des éléments des Maï-Maï Nyatura dans le territoire de Rutshuru. Deux cent familles ont été déplacées du fait des accrochages qui se sont produits entre des éléments des FARDC et des Maï-Maï, ces derniers ayant mis le feu aux habitations au fur et à mesure qu'ils se retiraient. Le 13 novembre, les FARDC avaient repris le contrôle de cette zone.

24. Le 9 décembre, dans le territoire de Nyiragongo, les FARDC ont tiré accidentellement une roquette, qui a atterri sur le territoire du Rwanda. L'élément des FARDC responsable du tir a été arrêté pour négligence et indiscipline. Le Rwanda a demandé au Mécanisme conjoint de vérification élargi de procéder à une enquête.

25. Dans le Sud-Kivu, les conditions de sécurité sont demeurées précaires. Entre le 6 et le 11 octobre, la Force de défense nationale du Burundi s'est retirée de Kiliba (territoire d'Uvira), où elle était présente depuis 2011, et ce, conformément à un accord conclu entre le Burundi et la République démocratique du Congo, l'objectif étant d'éviter toute incursion au Burundi des Forces nationales de libération du Burundi. Le retrait de la Force de défense nationale du Burundi a entraîné une intensification de l'activité des groupes armés, bien que les FARDC se soient redéployées dans la région.

26. Le 9 octobre, une patrouille de reconnaissance du Mécanisme est tombée dans une embuscade tendue par des Maï-Maï Fudjo sur le pont Mulungu, dans le territoire de Shabunda. Deux civils et deux officiers des FARDC ont été tués.

27. Des éléments des Maï-Maï Yakutumba sont restés actifs dans le sud des territoires d'Uvira et de Fizi. Si le nombre d'accrochages avec les FARDC a diminué, le groupe a intensifié ses actions de recrutement et renforcé ses positions dans la forêt de Ngandja et dans la péninsule d'Ubwari.

28. La poursuite des opérations des FARDC contre les Maï-Maï Kata-Katanga a contribué à une amélioration relative des conditions de sécurité dans le nord et l'est du Katanga; la plupart des éléments maï-maï se sont enfuis vers le territoire de Pweto pour se remobiliser. Le conflit qui oppose les Twa et les Luba a également diminué en intensité grâce aux efforts de médiation déployés par le Gouvernement, les autorités provinciales et la MONUSCO. En revanche, la situation s'est détériorée dans le centre et le sud du Katanga, le nombre d'attaques lancées par des groupes maï-maï contre des civils et des positions des FARDC ayant augmenté. Entre le 5 octobre et le 5 novembre, quelque 2 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays sur fond d'attaques meurtrières perpétrées par des milices. À la date du 17 décembre, le nombre des personnes déplacées au Katanga s'élevait à plus de 580 000.

29. Dans le district de l'Ituri (province Orientale), des Maï-Maï Simba ont lancé des attaques, au mois d'octobre, sur quatre sites d'extraction de l'or situés dans le

sud du territoire de Mambasa. Entre le 19 et le 24 octobre, le groupe a recruté de force une centaine de jeunes hommes de Bakaiko, à 180 kilomètres au sud-ouest de Mambasa.

30. Dans le district de l'Ituri, dans le Sud Irumu en particulier, les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI) ont lancé plusieurs attaques contre la population civile. Entre le 26 et le 31 octobre, 10 villages situés à proximité d'Aveba et de Komanda ont été pris pour cible par des éléments appartenant aux FRPI, lesquels ont tué trois personnes et violé trois femmes et une fille. Le 1er novembre, sous la direction de Cobra Matata et de Mbadu Adirudu, un millier d'éléments des FRPI et 300 personnes à leur charge se sont regroupés près d'Aveba pour se rendre. Toutefois, les négociations entre les autorités congolaises et les Forces de résistance patriotiques en Ituri sont demeurées dans l'impasse, les FRPI ayant exigé l'amnistie générale pour les crimes commis et l'intégration de ses éléments dans les FARDC en fonction des grades de chacun. À la date du 9 décembre, seuls 64 éléments des FRPI s'étaient rendus, avec 10 armes.

31. Dans le Haut-Uélé et le Bas-Uélé, la présence d'éléments issus de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et d'autres éléments armés non identifiés a continué d'être signalée dans le triangle Niangara-Ngilima-Bangadi, sur l'axe reliant Dungu à Duru et à proximité de Doruma. Des éléments de ce groupe armé continueraient d'exploiter des sites d'extraction situés en République centrafricaine et retourneraient en République démocratique du Congo pour reconstituer leurs réserves de vivres. Entre le 17 et le 24 octobre, les forces de la MONUSCO ont mené des opérations militaires conjointes avec les FARDC et la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, avec le soutien du Commandement des États-Unis pour l'Afrique, dans les environs de Duru, Faradje et Kpaika et près du parc national de la Garamba. À la mi-octobre, la MONUSCO a établi deux bases d'opérations mobiles à Kiliwa. Par la suite, aucune autre attaque attribuée à des éléments présumés de la LRA n'a été signalée dans la région.

Protection des civils et neutralisation des groupes armés

32. La MONUSCO a appuyé les opérations des FARDC contre les Forces démocratiques alliées, l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain, le NDC/Cheka et la LRA, grâce à une planification commune, à une bonne connaissance de la situation sur le terrain, à un appui logistique et à un appui-feu. Des plans ont été élaborés conjointement avec les FARDC en vue d'une action militaire contre les FDLR, au cas où le groupe ne désarmerait pas avant la date butoir du 2 janvier 2015.

33. Au cours de la période considérée, 472 messages d'alerte rapide ont été reçus par plus de 50 comités locaux de protection dans cinq provinces. Les forces de la MONUSCO sont intervenues dans 13 % des cas; 42 % des messages ont été transmis aux forces de sécurité congolaises et 37 % aux autorités civiles locales. Dans les 8 % restant, aucune mesure n'a été prise, les alertes étant fausses ou les messages reçus après coup. Dans environ 20 % des cas, les violations à l'encontre des civils ont été stoppées et les auteurs arrêtés ou dissuadés de commettre les faits.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies dans le cadre des opérations de la MONUSCO

34. Si les opérations menées par la MONUSCO contre les groupes armés dans l'ensemble du pays n'ont pas eu pour conséquence d'accroître de manière perceptible les menaces qui pèsent sur le personnel des Nations Unies, en revanche, dans la région de Beni, la situation de plus en plus complexe et précaire qui règne en matière de sécurité a eu des incidences sur la sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies. Les attaques menées par les Forces démocratiques alliées à l'encontre de la population civile ont suscité un fort sentiment anti-MONUSCO. Des manœuvres politiques ayant exacerbé ce sentiment, cela a débouché sur un certain nombre de manifestations violentes et d'attaques contre la Mission les 22 et 29 octobre et le 11 novembre dans les environs de Beni. Des enquêtes sont en cours pour déterminer les circonstances ayant entouré le décès de civils durant ces manifestations violentes. Le 19 novembre, un convoi de la MONUSCO a été pris dans une embuscade orchestrée par des assaillants non identifiés sur la route reliant Beni à Mavivi. Le 8 décembre, un groupe de personnes a empêché un hélicoptère de la MONUSCO d'atterrir à Oicha en lançant des pierres, alors que celui-ci tentait d'évacuer deux enfants congolais qui avaient été grièvement blessés lors d'une attaque menée par des éléments présumés des Forces démocratiques alliées.

Désarmement, démobilisation et réintégration/désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

35. À la date du 17 décembre, 144 membres de groupes armés congolais et 60 membres de groupes armés étrangers avaient participé au programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement de la MONUSCO. Cent vingt-quatre d'entre eux étaient des combattants, dont 52 membres des FDLR, 54 étaient des enfants associés à des groupes armés et 26 des personnes à charge. Vingt-neuf autres membres des FDLR, dont 1 enfant associé à un groupe armé et 19 personnes à charge, ont été rapatriés.

36. La MONUSCO a continué de fournir un appui logistique et politique au désarmement volontaire des FDLR, notamment en organisant des vols à leur intention et en leur fournissant de l'eau, des vivres, des médicaments ainsi que d'autres biens et services.

37. Le 1er octobre, Human Rights Watch a rendu public un rapport dénonçant la mort de plus d'une centaine de combattants démobilisés et de personnes à leur charge, lesquels ont succombé à la famine et à la maladie dans le camp installé par le Gouvernement à Kotakoli (province de l'Équateur), où ils vivaient en attendant d'être réintégrés. Le Ministre Mende a reconnu qu'il y avait eu des décès dans le camp, mais nié toute négligence de la part du Gouvernement. La MONUSCO a proposé de fournir des rations alimentaires à titre de mesure d'urgence. Le Fonds pour la consolidation de la paix a également débloqué 517 000 dollars pour financer une aide d'urgence au titre du troisième Plan national de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment pour la fourniture de vivres et d'abris. Des pourparlers sont en cours avec le Gouvernement au sujet de la fermeture du camp de Kotakoli et de l'amélioration des conditions de vie dans les camps qu'il est

prévu de mettre en place dans le cadre du troisième Plan national de désarmement, démobilisation et réintégration.

38. Sur le montant de 85 millions de dollars dont doit être doté le troisième Plan national de désarmement, démobilisation et réintégration, le Gouvernement a promis de verser 10 millions de dollars et la MONUSCO a annoncé qu'elle était disposée à apporter une contribution de 8 millions de dollars. Quant à la Banque mondiale et aux autres bailleurs de fonds, ils ont fait savoir qu'ils débloqueraient 35 millions de dollars pour la phase de réintégration. Le Gouvernement a indiqué qu'il ne pouvait s'engager que pour la première tranche de 2,4 millions de dollars sur le montant initial annoncé. Cependant, à ce jour, le Gouvernement n'a toujours pas versé de fonds, ce qui compromet le versement des contributions provenant d'autres bailleurs de fonds.

Appui à la neutralisation des explosifs et munitions

39. Au cours de la période considérée, le Service de la lutte antimines de l'ONU a mené des activités de déminage pour protéger les civils dans les territoires de Masisi, Nyiragongo et Rutshuru au Nord-Kivu, détruisant 152 restes explosifs de guerre et 140 cartouches de munitions pour armes de petit calibre. En appui au programme de désarmement, démobilisation et réintégration, le Service de la lutte antimines a également détruit 7 restes explosifs de guerre, 602 armes et 10 725 munitions pour armes de petit calibre. En outre, il a continué d'appuyer le programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement en renforçant les capacités nationales en matière de gestion des armes et des munitions, de sécurité physique et de gestion des stocks. Donnant suite à une demande formulée par la MONUSCO, le Service de la lutte antimines a fait trois interventions de neutralisation d'engins explosifs et détruit en vrac des stocks contenant 145 717 munitions obsolètes de pays fournisseurs de contingents.

Surveillance de la mise en œuvre de l'embargo sur les armes

40. Les FARDC, aidées en cela par la MONUSCO, n'ont pas découvert de nouvelles caches d'armes associées au M23 au cours de la période considérée. Cependant, 35 armes automatiques et 1 590 cartouches de munitions de 7,62 millimètres ont été récupérées après la reddition de certains éléments des Maï-Maï Raia Mutomboki dans le Sud-Kivu et des FRPI dans le district de l'Ituri. En outre, les autorités de la province du Nord-Kivu ont lancé une série d'initiatives de maîtrise des armements, notamment l'initiative « Masisi sans armes », pour s'attaquer au problème des réseaux criminels et de la détention illégale d'armes sur le territoire de Masisi et à Goma. Cette initiative a abouti à la découverte, le 11 décembre, d'une cache d'armes des Maï-Maï Kifuafua; les FARDC ont signalé avoir trouvé 46 armes automatiques, 1 munition à guidage de précision et 1 obus de mortier de 60 millimètres. La majorité des armes utilisées par des groupes armés en République démocratique du Congo auraient été achetées à l'intérieur du pays et grâce à la contrebande provenant du Burundi, de la Tanzanie et de l'Ouganda. Les informations ayant trait à l'identification des armes et munitions récupérées ont été communiquées systématiquement au Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo à des fins de traçabilité. Du 20 au 30 octobre, le Service de

la lutte antimines a formé 12 membres des FARDC aux techniques de localisation des caches d'armes.

Évolution de la situation au niveau régional

41. Le désarmement des FDLR est resté au point mort. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours du processus de désarmement des FDLR, une délégation, composée de représentants de l'Union africaine, du Gouvernement, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la MONUSCO, du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), s'est entretenue avec le Vice-Président des FDLR, Victor Byiringiro, le 5 octobre à Lusamambo (Nord-Kivu). Elle a prié instamment les FDLR de respecter le calendrier qui avait été fixé le 2 juillet à la réunion ministérielle conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour leur désarmement complet et inconditionnel, sinon, elles s'exposeraient à une action militaire. Victor Byiringiro a réaffirmé que seul un dialogue politique avec le Rwanda permettrait de faire progresser le désarmement des FDLR.

42. Le 8 octobre, à Genève, les envoyés spéciaux, dont mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, ont rencontré le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Antonio Guterres, afin d'examiner les moyens à mettre en œuvre pour régler la question des réfugiés hutus du Rwanda dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que les mesures à prendre aux niveaux régional et international pour lutter contre la menace que constituent les FDLR.

43. Une réunion ministérielle conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe a eu lieu le 20 octobre dernier à Luanda. Dans leur communiqué final, les participants ont constaté l'absence de progrès dans le processus de désarmement des FDLR, rappelé qu'une action militaire aurait lieu si les FDLR ne respectaient pas le délai de six mois qui avait été fixé et demandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo et à la MONUSCO de créer les conditions propices au désarmement. Le 1er décembre s'est tenue à Addis-Abeba une réunion des garants de l'Accord-cadre; les participants ont noté en la déplorant la lenteur des progrès réalisés dans le désarmement des FDLR et insisté sur le fait que la date butoir du 2 janvier 2015 était contraignante et non négociable.

44. Le 3 novembre, Victor Byiringiro a adressé une lettre au Président Kabila, à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à la MONUSCO et à la Communauté de développement de l'Afrique australe, dans laquelle il a réaffirmé que les FDLR étaient disposées à poursuivre leur désarmement et invité une équipe composée de représentants du Gouvernement, de la SADC, de la MONUSCO et des FDLR à se rendre dans le camp de transit de Kisangani pour évaluer la situation. Le 15 novembre, des représentants du Gouvernement, des FDLR, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la MONUSCO et de la SADC, ayant évalué ensemble les conditions qui régnaient dans le camp de transit de Kisangani (province Orientale), ont unanimement conclu qu'elles étaient acceptables dans l'ensemble. Entre le 27 novembre et le 12 décembre, 820 éléments

des FDLR, dont 190 ex-combattants, qui se trouvaient dans les camps de regroupement de Kanyabayonga (Nord-Kivu) et Walungu (Sud-Kivu) ont été transférés, sur une base volontaire, au camp de transit de Kisangani. Dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement, un ex-combattant et une personne à charge sont retournés de leur plein gré au Rwanda au lieu de s'installer dans le camp de Kisangani.

45. Au cours de la période considérée, le Coordonnateur du mécanisme de suivi national a pris l'initiative d'un échange de lettres avec les représentants de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de ce qui était le M23 en ce qui concerne la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi. Cet échange de lettres visait à définir les modalités de rapatriement des anciens éléments du M23 qui se trouvent au Rwanda ou en Ouganda et qui remplissent les conditions requises, préciser le statut de ceux qui bénéficieraient de la loi d'amnistie et prendre les dispositions en vue des réunions visant à faire le point sur la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi.

46. Le 1er octobre, des représentants de ce qui était le M23 se sont entretenus avec des représentants de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Gouvernement ougandais pour évoquer, entre autres, l'application de la loi d'amnistie et le fait que d'anciens éléments du M23 se trouvaient toujours en Ouganda. Le statut des anciens éléments du M23 qui sont sur son territoire n'ayant pas été précisé, l'Ouganda a fixé un délai de trois mois pour leur rapatriement, à l'issue duquel ils pourraient demander le statut de réfugié.

47. Le 7 novembre, à Kinshasa, le mécanisme de suivi national a organisé une deuxième réunion d'évaluation chargée de faire le point sur la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi et d'examiner les progrès accomplis dans le cadre de la feuille de route, notamment en ce qui concerne l'octroi de l'amnistie à 559 anciens éléments du M23, et l'intention qui y était formulée d'achever, fin décembre au plus tard, le rapatriement des anciens éléments du M23 qui se trouvent au Rwanda et en Ouganda. René Abandi, le coordonnateur de ce qui était le M23, a refusé d'y participer, malgré les garanties de sécurité fournies par le Gouvernement et la MONUSCO. C'était la deuxième fois qu'il refusait de participer aux réunions d'évaluation organisées par le Gouvernement. Ce même jour, à Kampala, Bertrand Bisimwa, dirigeant de l'ancien mouvement M23, a mis en garde contre le risque de reprise du conflit, en raison du mécontentement ressenti par le groupe armé devant la lenteur des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi.

48. Du 5 au 10 décembre, une délégation gouvernementale s'est rendue à Kampala pour élaborer un plan d'action avec les autorités ougandaises en vue du rapatriement des ex-combattants du M23, des armements et des véhicules. Des représentants des deux gouvernements ont effectué des visites et inspections à Kampala, Bihanga et Kisoro. Le 16 décembre, un premier groupe de 120 anciens éléments du M23 a été rapatrié de l'Ouganda en République démocratique du Congo. Un millier d'anciens éléments du M23 auraient refusé d'être rapatriés le 16 décembre et se seraient enfuis du camp de cantonnement de Bihanga pour rejoindre le camp de réfugiés de Rwamwanja.

49. Autre fait méritant d'être mentionné, la République démocratique du Congo a conclu des accords bilatéraux avec certains pays de la région dans l'optique de renforcer l'intégration économique et les relations régionales. À la suite d'une réunion tenue le 19 septembre entre le Président Kabila et le Président de la

République du Congo, Denis Sassou-Nguesso, une commission conjointe a décidé d'annuler, le 25 septembre, l'obligation réciproque de présentation d'un visa d'entrée imposée aux ressortissants des deux pays. Cette obligation avait été instituée après l'expulsion de Brazzaville de ressortissants de la République démocratique du Congo dans le courant de 2014. Le 22 octobre, à Kinshasa, le Parlement a adopté le projet de loi portant ratification du traité signé par la République démocratique du Congo et l'Afrique du Sud en vue de la construction du barrage Grand Inga.

III. Progrès accomplis dans le respect des engagements souscrits à l'échelle nationale au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Réforme du secteur de la sécurité

50. L'élaboration d'une stratégie nationale globale de réforme du secteur de la sécurité par le Gouvernement n'ayant guère avancé, la réorganisation de la structure de commandement des FARDC, en octobre, et de la Garde présidentielle, le 16 novembre, a été saluée comme une avancée susceptible de faciliter l'amélioration de la gestion et des activités du secteur de la défense. La MONUSCO a poursuivi ses consultations avec le Gouvernement et les principaux partenaires en vue d'élaborer une proposition concrète afin d'aider à constituer une force de réaction rapide responsable et efficace, qui servirait de point de départ pour engager une réforme plus large de ce secteur.

51. La réforme de la police a progressé lentement, principalement en raison du manque de crédits publics. Toutefois, la MONUSCO a poursuivi ses efforts de coordination à l'appui de la réforme du secteur de la police. Elle a organisé, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), deux programmes de formation à l'intention des agents de la Police nationale durant la période considérée. Elle a aussi dispensé une formation consacrée aux violences sexuelles et sexistes à 60 agents de police judiciaire dans le district de l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, et offert une formation sur la police de proximité à l'intention de 245 autres agents de la Police nationale à Bunia et à Kisangani, dans la province Orientale.

Consolidation de l'autorité de l'État et stabilisation

52. Au début d'octobre, le Ministre de la planification et les gouverneurs du Nord-Kivu, de la province Orientale et du Sud-Kivu ont validé le choix de 13 zones d'intervention prioritaire dans le cadre de la Stratégie internationale révisée d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Afin d'énoncer un projet commun associant le Gouvernement et les partenaires internationaux et de fournir un cadre de programmation pour la Stratégie d'appui, des analyses du conflit et des évaluations des besoins ont été effectuées dans les zones prioritaires. En novembre, des représentants nationaux et provinciaux de la Stratégie gouvernementale de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé ont commencé à mettre en œuvre, avec l'aide de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies, des

stratégies et des plans d'action en faveur de la stabilisation pour le Nord-Kivu, la province Orientale et le Sud-Kivu. Le 1er décembre, le Gouverneur du Sud-Kivu s'est engagé à garantir le paiement de salaires pour un effectif suffisant afin d'assurer la mise en œuvre de projets de prestation de services à la population. Le 1er décembre également, le Gouvernement a lancé, avec l'aide de l'ONU, dont le Fonds de consolidation de la paix, deux projets au titre de la Stratégie d'appui dans le territoire de Kalehe, au Sud-Kivu, et dans le territoire de Mambasa, dans la province Orientale, qui portent sur la transformation des conflits, le rétablissement de l'autorité de l'État et la reprise économique.

53. LA MONUSCO a créé trois nouveaux îlots de stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo, portant leur nombre total à neuf, qui sont répartis dans le Katanga, le Nord-Kivu, la province Orientale et le Sud-Kivu. Dans ces régions, la Mission se concerte avec les populations touchées par le conflit et les fonctionnaires responsables de la sécurité, de la justice et de l'administration civile en vue de mettre sur pied des initiatives propres à faciliter le rétablissement de l'autorité de l'État. Au 17 décembre, 24 projets à effet rapide, d'un montant de 1,1 million de dollars des États-Unis, ont été approuvés, et 25 autres projets à l'appui des îlots de stabilité, s'élevant à 1,4 million de dollars des États-Unis, sont en cours d'élaboration. On s'efforce actuellement de corréler ces initiatives avec les projets s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.

Systèmes judiciaire et pénitentiaire

54. Les Cellules d'appui aux poursuites judiciaires de la MONUSCO ont prêté leur concours aux autorités judiciaires militaires pour la conduite d'enquêtes et l'organisation d'audiences foraines dans au moins 12 localités éloignées. Dans certaines affaires, des membres des FARDC, de la Police nationale et de groupes armés étaient accusés d'avoir perpétré des crimes de guerre et d'autres crimes graves, dont des meurtres et des viols. Durant la période à l'examen, les Cellules d'appui ont participé à cinq missions d'enquête et à l'organisation de cinq audiences foraines pour le jugement de 88 affaires, dans lesquelles 30 décisions ont été rendues – dont 20 condamnations, 4 acquittements et 6 renvois pour complément d'enquête.

55. Bien que la MONUSCO concoure à l'administration du système pénitentiaire, notamment la remise en état des établissements pénitentiaires, la séparation des hommes et des femmes dans les prisons, la sécurité en milieu carcéral et la formation du personnel pénitentiaire, les conditions dans les prisons dans l'ensemble du pays demeurent déplorables, faute d'une réelle volonté et de crédits publics suffisants affectés à ce secteur. Cela dit, la Mission a continué de recommander aux pouvoirs publics de s'investir davantage dans ce domaine et a conclu un accord avec les autorités nationales en vue de créer un comité directeur chargé d'examiner le plan de réforme du système pénitentiaire et d'élaborer, d'ici à juin 2015, une stratégie nationale pour la justice et l'administration pénitentiaire, un plan d'action pour le secteur pénitentiaire et un programme de formation à l'intention du personnel pénitentiaire. Il s'est avéré difficile de maintenir l'efficacité de l'aide apportée par la MONUSCO dans ces domaines faute d'une vision et d'une stratégie nationales et en particulier à cause du retard pris dans l'approbation de projets s'inscrivant dans le cadre du programme commun d'appui à la justice.

Décentralisation

56. Le 26 septembre, à Kinshasa, le Gouvernement a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi portant organisation et fonctionnement de la Caisse nationale de péréquation, qui a pour objet de redistribuer les recettes et les projets d'investissement entre toutes les provinces. La disposition de la Constitution prévoyant que les provinces recevront 40 % des ressources qu'elles génèrent n'est toujours pas pleinement appliquée. Le 1er octobre, au Katanga, le Président de l'Assemblée provinciale a demandé instamment au Gouvernement de transférer à son administration 40 % du montant des impôts et recettes connexes collectés dans la province pendant le premier semestre de l'année, qui est estimé à 830 millions de dollars.

Réformes structurelles des institutions publiques, y compris les réformes financières

57. Les efforts déployés pour faire avancer les réformes structurelles ont marqué le pas, en partie à cause des retards pris pour former le Gouvernement de « cohésion nationale ». Le programme de prêt du FMI d'un montant de 532 millions de dollars et l'assistance technique à l'appui des réformes structurelles restent suspendus en raison du manque de transparence dans le secteur minier. Quelques progrès ont été enregistrés s'agissant de la transformation de la Cour suprême de justice en trois cours distinctes (Cour constitutionnelle, Conseil d'État et Cour de cassation) comme le prévoit l'article 223 de la Constitution, et de la nomination par le Président Kabila des hauts magistrats du Bureau du Procureur général près la Cour constitutionnelle, le 19 novembre.

Extraction et commerce des ressources naturelles

58. Le huitième Forum pour une chaîne d'approvisionnement responsable des minerais a été organisé à Kinshasa, du 3 au 5 novembre, avec la participation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la MONUSCO et du Groupe d'experts des Nations Unies sur la République démocratique du Congo, en vue de promouvoir et de coordonner la mise en œuvre des directives de l'OCDE sur le devoir de diligence et de la loi américaine « Dodd-Franck », qui prévoient que les minerais qui sont extraits et exportés des zones de conflit doivent être certifiés « propres ». La Mission a continué de fournir un appui dans les domaines de la logistique et de la sécurité à l'équipe conjointe d'homologation qui, depuis octobre, a classé 30 nouveaux sites miniers comme étant des sites qui ne financent pas le conflit. Le 5 décembre, le Ministre de la justice a, en accord avec la MONUSCO, signé un mémorandum d'entente avec une deuxième société en vue d'accélérer l'homologation des sites miniers.

IV. Reconfiguration de la Mission et transfert des tâches

59. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont procédé à une analyse approfondie des progrès réalisés dans le transfert des tâches. L'analyse a

confirmé que, dans la plupart des cas, on ne pouvait pas confier de tâches supplémentaires à l'équipe de pays des Nations Unies, faute de ressources suffisantes. Il a en outre été recommandé à l'issue de cette étude de définir plus précisément les fonctions respectives dans les domaines suivants : réforme des systèmes judiciaire et pénitentiaire et aide au renforcement des capacités des institutions garantes de l'état de droit, enfants touchés par les conflits armés, coordination de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, extraction et commerce des ressources naturelles, et assistance électorale.

60. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont décidé d'élaborer un plan stratégique commun en se fondant sur un plan-cadre révisé des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2013-2017. Ce plan-cadre révisé, énonçant les priorités arrêtées par la MONUSCO, sera élaboré en collaboration avec des interlocuteurs gouvernementaux et harmonisé avec les plans gouvernementaux. Il s'agit de bien planifier la mobilisation des ressources aux fins de reconfigurer la présence intégrée des Nations Unies en République démocratique du Congo au cours des trois prochaines années, dans l'optique d'une stratégie de sortie plus large.

V. Observations

61. Je me félicite qu'un nouveau Gouvernement ait enfin été formé et qu'il comprenne plusieurs membres des partis politiques de l'opposition. J'invite ce gouvernement à assumer son devoir de gouvernance et de protection des civils et à honorer les engagements souscrits à l'échelle nationale au titre de l'Accord-cadre, tout en accélérant les réformes structurelles. Je demande instamment aux autorités nationales d'adopter sans tarder un budget pour le processus électoral et de publier un calendrier général des élections. Je leur demande en outre de remédier aux incertitudes entourant les élections, qui risquent de saper la confiance des parties prenantes nationales et internationales dans la trajectoire politique du pays et sa stabilité future.

62. Je suis préoccupé par les informations faisant état de violations des droits de l'homme commises contre des membres des partis politiques de l'opposition et certaines personnes qui critiquent les autorités congolaises. La liberté d'expression et d'association et le droit de réunion pacifique sont indispensables à une vie politique dynamique et au processus démocratique. Je condamne à nouveau la décision prise par le Gouvernement d'exclure le Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme à la suite de la publication du Rapport sur les violations des droits de l'homme commises par des agents de la Police nationale congolaise lors de l'« opération Likofi ». Le respect des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité sont absolument essentiels pour assurer la paix et la stabilité à long terme. La MONUSCO et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme continueront de s'acquitter du mandat à eux conféré par le Conseil de sécurité qui consiste à promouvoir le respect des droits de l'homme en République démocratique du Congo.

63. Depuis le mois de janvier, les FARDC ont accompli des progrès importants au prix d'âpres efforts dans leurs opérations contre les Forces démocratiques alliées, mais je n'en reste pas moins consterné par la reprise des attaques effroyables lancées par les Forces démocratiques alliées et des éléments associés, qui ont entraîné la mort de centaines de civils innocents. J'encourage les FARDC et la force

de la MONUSCO à intensifier leur coopération. Une force plus mobile, plus souple et plus énergique devrait permettre de renforcer la riposte face à ces attaques asymétriques. Ces attaques, qui indiquent peut-être un changement de tactique chez un groupe armé sous pression, ont des causes complexes, qui sont liées à des rivalités politiques locales et surtout, à des activités économiques illégales. Il importe au plus haut point que le Gouvernement s'attaque aux complicités existant entre les vastes réseaux qui sont derrière ces attaques brutales et à quelques personnes qui se trouvent dans les rangs mêmes des forces de sécurité du pays.

64. Les conflits qui se poursuivent non seulement à Beni, mais aussi dans toute la région de l'est, ont des dimensions sécuritaires, économiques et politiques et ne peuvent être réglés uniquement par des actions militaires. Pour mettre en échec les réseaux illicites qui perpétuent le conflit, il importe que toutes les parties prenantes – nationales, régionales et internationales – soient véritablement résolues à passer d'une mentalité d'économie de guerre à des activités économiques en temps de paix. L'investissement privé revêt une importance critique pour assurer la stabilité à long terme dans l'est de la République démocratique du Congo. Mais, tant que l'économie illicite règne en maître, une amélioration réelle des sources de revenu et du niveau de vie restera hors de portée.

65. J'invite la République démocratique du Congo et ses voisins à collaborer étroitement, notamment dans le cadre d'accords bilatéraux, de protocoles conclus par les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, afin de renforcer la sécurité aux frontières et d'arrêter et de traduire en justice ceux qui se livrent au trafic transfrontalier de ressources naturelles congolaises. J'invite également les partenaires régionaux et internationaux à durcir les réglementations en vertu desquelles des acteurs économiques de leur pays s'autorisent à exploiter de manière illicite les ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

66. Les initiatives lancées par la Mission pour créer des îlots de stabilité dans les zones récemment libérées comme à Rutshuru, dans le Nord-Kivu, et dans les régions où ils peuvent contribuer à réduire les violences intercommunautaires ou encourager le désarmement comme à Sange et à Shabunda, dans le Sud-Kivu, montrent comment les soldats de la paix peuvent contribuer à une stabilisation rapide de la situation en facilitant le rétablissement de l'autorité de l'État et le dialogue entre les communautés. Les organismes des Nations Unies devraient poursuivre des objectifs de stabilisation plus larges et à plus long terme au titre du PNUAD et renouveler leurs efforts pour collaborer avec le Gouvernement et les organismes partenaires dans le cadre du plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé.

67. Malgré les progrès impressionnants réalisés en ce qui concerne la stabilisation de certaines régions, je reste de plus en plus préoccupé par la situation humanitaire, en particulier dans la province du Katanga. Il faut impérativement s'attaquer aux problèmes posés par la rébellion du groupe maï-maï Kata Katanga et le conflit entre les ethnies Twa et Luba, ainsi que par les déplacements massifs de la population, tout en redoublant d'efforts pour stabiliser le nord du Katanga.

68. J'appuie sans réserve la position de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur le processus de désarmement des FDLR, à savoir qu'une action militaire sera nécessaire en cas de non-respect du délai de six mois venant à expiration le

2 janvier 2015. J'exhorte le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ceux des pays voisins à maintenir fermement leur décision et à agir de manière résolue si les FDLR n'achèvent pas leur processus de désarmement d'ici au 2 janvier. S'il est vrai qu'une solution purement militaire ne pourra à elle seule résoudre le problème des FDLR, elle est à présent devenue, par la propre faute de ce groupe, inévitable.

69. Je salue les mesures qu'ont prises le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Gouvernement ougandais en vue d'accélérer le rapatriement des anciens éléments du M23 depuis l'Ouganda. Je déplore que le Coordonnateur du Mouvement ait refusé à plusieurs reprises de se concerter avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour discuter de la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi. Le rapatriement des éléments du M23 est un élément critique des engagements énoncés dans les Déclarations de Nairobi, qui revêt une importance cruciale pour mettre fin au cercle vicieux de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo et le reste de la région. J'encourage le Gouvernement de la République démocratique du Congo, œuvrant en étroite collaboration avec les Gouvernements rwandais et ougandais, à mener à bien le rapatriement volontaire de tous les anciens éléments du M23 et à veiller à ce que ceux-ci soient traités conformément aux obligations internationales, tout en avançant sur d'autres engagements énoncés dans les Déclarations de Nairobi, qui restent à être concrétisés.

70. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants est une activité essentielle pour neutraliser les groupes armés. Je crains que les retards pris dans la mise en œuvre du troisième Plan national de désarmement, démobilisation et réintégration et le traitement réservé dans les sites de regroupement ne risquent de décourager les anciens combattants de déposer les armes et de se rallier à ce processus. Il convient de tirer pleinement avantage de certains progrès récents, tels que la volonté apparente des FRPI de se rendre, et de faire en sorte que ces progrès ne soient pas compromis par un déficit de ressources. Il est des plus importants que les fonds engagés, en particulier par les pouvoirs publics, soient immédiatement mis à disposition et que des activités de sensibilisation et d'aide à la réintégration soient mises en œuvre sans tarder.

71. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à mon Représentant spécial, Martin Kobler, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la MONUSCO et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en République démocratique du Congo, qui travaillent dans des conditions difficiles et souvent précaires. Je remercie également les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, les partenaires bilatéraux et les organisations régionales et internationales, ainsi que mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Said Djinnit, et l'équipe des Envoyés spéciaux, de leur soutien.